



CASTRES-MAZAMET

Le Président,

Monsieur Claude BERNET  
Président  
COMMISSION PARTICULIERE  
DU DEBAT PUBLIC  
8 Esplanade Compans-Cafarelli  
Immeuble ATRIA  
31000 TOULOUSE

2007-01-273

Castres, le 4 décembre 2007

**OBJET** : débat public sur le projet  
de contournement autoroutier de Toulouse  
motion de l'assemblée de la C.C.I. Castres-Mazamet

Monsieur le Président,

Dans le cadre du débat public sur le projet de contournement autoroutier de Toulouse, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la motion prise par l'assemblée de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet, le 29 octobre 2007.

Les membres de notre Compagnie Consulaire ont délibéré favorablement (vote à l'unanimité) pour la réalisation de ce type d'infrastructure, à l'est de l'agglomération toulousaine, et -afin d'obtenir un contournement optimal- pour que le maître d'ouvrage se prononce pour l'exécution concomitante du tracé dit « sud ».

De même, les membres se sont exprimés favorablement (vote à l'unanimité) pour que le projet de contournement de Toulouse n'ait aucun impact sur la réalisation de Castres-Verfeil à caractère autoroutier pour 2013.

Sachant l'attention que vous porterez à la prise en compte de cette motion,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michel MAUREL

P.J. 1



ASSEMBLEE GENERALE  
29 OCTOBRE 2007

- *DELIBERATION* -

**Objet : INFRASTRUCTURES ROUTIERES  
MOTION POUR LE GRAND CONTOURNEMENT DE TOULOUSE**

Réunis en assemblée générale le 29 octobre 2007, les membres de la CCI de Castres-Mazamet

Preennent acte de la volonté de l'Etat de soumettre dans le cadre d'un débat public le projet de grand contournement de Toulouse sans toutefois en fixer l'échéance,

Considèrent que cette voie pourrait constituer un vecteur d'aménagement du territoire infrarégional,

Se déclarent favorable à la réalisation de ce type d'infrastructure à l'est de l'agglomération toulousaine drainant ainsi les départements du Tarn et de l'Aveyron comptant parmi les plus importants de la région Midi-Pyrénées hors Haute-Garonne en termes de population, nombre d'entreprises et bases de taxe professionnelle,

Souhaitent pour obtenir un contournement optimal que le maître d'ouvrage se prononce pour la réalisation concomitante du tracé dit « sud » permettant une liaison entre des infrastructures à caractère autoroutier intéressant les départements de l'Ariège avec l'A 20 et des Hautes Pyrénées avec l'A 64

Estiment par ailleurs que ce choix serait de nature à créer un axe nord sud A 75 – A 68 et A 20 de dimension européenne pouvant être une alternative crédible aux échanges avec l'Espagne en général et à Barcelone et la Catalogne en particulier,

Demandent enfin à ce que le projet du contournement de Toulouse n'ait aucun impact sur la réalisation de Castres-Verfeil à caractère autoroutier pour 2013 telle qu'annoncée par l'Etat dans le cadre d'une concession, certains tronçons étant terminés (rocade de Soual), en cours (contournement de Puylaurens) ou prévus (tracé Castres – Soual).

Le Président invite l'assemblée - conformément au règlement intérieur – à se prononcer sur le mode de scrutin, vote à main levée ou à bulletin secret.

***L'assemblée choisit***

|                   |    |                  |    |
|-------------------|----|------------------|----|
| Nombre d'inscrits | 28 | Contre .....     | 00 |
| Quorum .....      | 15 | Abstention ..... | 00 |
| Nombre de votants | 24 | Pour .....       | 24 |

à l'unanimité, le vote à main levée.

Le Président propose ensuite l'assemblée de se prononcer sur le contenu de la motion telle que présentée plus haut et de l'autoriser à adresser à la CNDP.

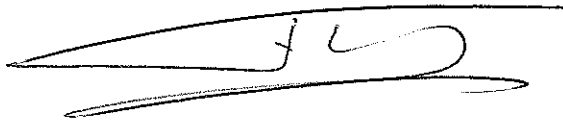
***L'assemblée, après en avoir délibéré,***

|                   |    |                  |    |
|-------------------|----|------------------|----|
| Nombre d'inscrits | 28 | Contre .....     | 00 |
| Quorum .....      | 15 | Abstention ..... | 00 |
| Nombre de votants | 24 | Pour .....       | 24 |

accepte, à l'unanimité, la motion sur le grand contournement de Toulouse telle qu'exposée par le Président et l'autorise à la communiquer à la CNDP.

Fait et délibéré à Castres, le 29 octobre 2007.

Le Secrétaire  
Frédéric IRLAT



Le Président,  
Michel MAUREL

